

Modification constitutionnelle de 1987

M. Marchi: Monsieur le Président, je ne sais pas si le ministre était présent tout le temps qu'a duré mon discours, mais j'ai mentionné trois éléments qui me tracassent et tracassent, en fait, les gens de ma circonscription. Je ne crois pas que le processus qui a débouché sur l'Accord du lac Meech ait été fondé sur l'association et la volonté de réaliser vraiment les rêves et les aspirations de tous les Canadiens. J'ai ensuite fait état de deux préoccupations dominantes que j'ai. La première est le fait qu'on supprime du premier article les éléments humains qui définissent ce que signifie être Canadien. Si un préambule doit donner le contexte qui définit ce qu'est le Canada et ce que sont les Canadiens, selon les caractéristiques fondamentales, je crois, comme Canadien et pas nécessairement comme député, que quatre éléments de base donnent un sens bien vivant au terme «Canadien». Ils correspondent à quatre faits: l'anglais, le français, le multiculturel et l'autochtone. Il est inexact et incomplet de dire qu'un article de présentation devrait définir les caractéristiques fondamentales du Canada et sa dualité linguistique, ce qui est indéniable.

● (1650)

Pendant la période des questions et le débat, j'ai exhorté le gouvernement, et je recommence, à aller un peu plus loin et à inclure ces deux autres éléments de base pour nous donner une définition précise et complète et du terme Canadien. De cette façon, nous ne laisserons pas à un Canadien d'origine grecque peut-être ni à un autochtone, ni aux générations futures, l'impression qu'ils ne sont pas vraiment canadiens, qu'il existe une catégorie distincte de citoyens. Voilà ma première objection, l'erreur humaine dans la définition du terme «Canadien».

L'autre c'est que le ministre était là pendant la dernière partie de mon discours, et je dois dire que j'ai du mal à légiférer l'existence d'une société distincte. Je ne nie pas le caractère unique de la dimension linguistique, culturelle, historique et sociologique que les Québécois apportent au Canada, que les Albertains apportent au pays et que les citoyens de toutes les autres régions apportent au pays. Lorsqu'il est question de légiférer dans notre constitution l'existence d'une société distincte, je me demande ce que devient le reste du pays par rapport à elle. Je crois que ce caractère est reconnu au détriment des autres provinces. Il faudrait pouvoir donner satisfaction aux Québécois en leur proposant de faire partie intégrante de notre constitution sans toutefois prévoir de clause reconnaissant l'existence d'une société distincte. C'est trop dur pour le reste de la fédération canadienne.

M. Clark (Yellowhead): Je voudrais poser une courte question au député, une question qui appelle une courte réponse.

Le député croit-il que le Québec constitue une société distincte à l'intérieur du Canada?

M. Marchi: Je ne le crois pas.

J'ai bien expliqué que les Québécois possédaient une spécificité et une identité distinctes au même titre que les Albertains dans les Rocheuses ou les habitants des Maritimes. Certains forces ont créé, à l'origine, différentes spécificités canadiennes

dans notre pays. J'en conviens et je défendrais volontiers cette particularité. En tant que député fédéral, je n'irais pas jusqu'à légiférer pour reconnaître la spécificité du Québec en tant que société distincte puisque d'autres Canadiens ne pourrions pas obtenir pour eux-mêmes ce caractère distinct à l'intérieur du pays. N'est-ce pas sur ce plan que la question prend toute son importance puisqu'en favorisant le concept de société distincte pour le Québec, qu'advient-il du restant du Canada? Ne sommes nous pas en train de parler de deux Canadas, de deux communautés qui ont donné naissance à la communauté des communautés, une notion rejetée par la plupart des Canadiens?

M. Clark (Yellowhead): Pas par la plupart des Canadiens.

M. McMillan: J'ai écouté très attentivement l'intervention du député. Il a commencé par nous dire que le débat sur l'Accord du lac Meech est le plus important qu'il ait connu durant ses trois ans de carrière au Parlement fédéral. Il a ensuite ajouté que le sujet à l'étude délimite notre perspective personnelle du pays dans toute son entité.

Étant donné qu'il est en désaccord avec son chef et son parti sur la question, ne s'agit-il pas d'une rupture fondamentale entre lui-même, son chef et son parti plutôt que d'une simple divergence d'opinions sur une question donnée?

M. Gormley: Une rupture marquée.

M. Marchi: Lorsque j'ai déclaré que ce débat était le plus fondamental auquel j'ai jamais participé, je le pensais. Selon moi, nous n'avons jamais été saisis d'une question, d'un projet de loi ou d'une motion tendant à définir ce que nous sommes en tant que peuple et nation. D'aucuns prétendent que tout député ne pouvant accepter de voter en faveur de l'Accord du Lac Meech sous sa forme actuelle, pourrait peut-être s'abstenir ou ne pas se présenter à la Chambre durant le vote. Je ne suis pas disposé à le faire. Je respecte davantage une personne qui ne partage pas mes opinions et votera en faveur de l'accord actuel par respect pour ses principes, qu'un député fédéral qui refuse le débat, alors qu'il s'agit de la constitution de son pays.

En l'occurrence, je ne me demande pas si je suis sur la même longueur d'ondes que mon chef ou mon parti, car en définitive, la seule différence entre nous, fondamentalement, c'est que je suis disposé à défendre nos amendements jusqu'au bout. Je suis persuadé qu'ils sont essentiels si l'on veut améliorer l'Accord. Je crois qu'ils méritent qu'on lutte pour eux.

Étant donné les circonstances, je ne permettrai à aucun député de prétendre que je ne peux défendre de toutes mes forces mon pays et mes concitoyens, alors que j'ai justement été élu pour ce faire. Selon moi, en l'occurrence, je ne cherche en rien à contester mon chef ou certains de mes collègues qui ne partagent pas mon opinion. Je dois rendre des comptes à mes électeurs et agir selon ma conscience. Il me faut écouter les aspirations dont on me fait part. A la fin de la journée, je dois vivre avec moi-même et me convaincre que ma position sera peut-être la bonne.